



Réf. Farde e-Assemblées : 2714049

N° OJ : 31

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Objet : Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts.- Convention avec "Fondation A Stichting".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que la présente convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition gratuite des locaux de la "Fondation A Stichting", sis avenue van Volxem 304 à 1190 Bruxelles, entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles-Ecole supérieure des Arts et la fondation A Stichting, dans le cadre de l'organisation du jury de fin d'année des étudiants de Master 2, du 04/06/2026 au 28/06/2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - Ecole supérieure des Arts et la "Fondation A Stichting" est adoptée.

Annexes :

[CONVENTION FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)